

**Décision n° 2016-4 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE**

La Directrice générale de l'établissement public de la défense,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 86-16 du 11 janvier 1984 ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 relatif à la réduction de la durée du mandat des membres de certaines instances civiles de concertation de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2015-65 du 21 septembre 2015 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - M. Affan Zakaria est nommé membre titulaire de la commission consultative paritaire de l'établissement en remplacement de M. Gilles Roubion.

**Art. 2** - M<sup>me</sup> Inès Saïd est nommée membre suppléante de la commission consultative paritaire de l'établissement en remplacement de M<sup>me</sup> Fanja Bostilaza-Raffinet.

**Art. 3** - M. Christian Mistico est nommé membre suppléant de la commission consultative paritaire de l'établissement en remplacement de M<sup>me</sup> Léa Telleschi, suppléante

**Art. 4** - Consécutivement aux nominations susmentionnées, la composition nominative de la commission consultative paritaire s'établit comme suit :

*Représentants du collège 1 :*

1° au titre de l'administration :

- a) M<sup>me</sup> Nathalie Hanet, titulaire,
- b) M. Laurent Jugeau, titulaire,
- c) M. Philippe Leroy, suppléant,
- d) M<sup>me</sup> Brigitte Mercier, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M<sup>me</sup> Estelle Piernas, titulaire,
- b) M. Philippe Cartignies, suppléant,
- c) M. Affan Zakaria, titulaire,
- d) M<sup>me</sup> Sylvia Skoric, suppléante ;

*Représentants du collège 2 :*

1° au titre de l'administration :

- a) M<sup>me</sup> Nathalie Sitrès, titulaire,
- b) M. Christophe Duchon, titulaire,
- c) M<sup>me</sup> Caroline Ritzenthaler, titulaire,
- d) M. Jean Serveille, suppléant,
- e) M. Eric Hébrard, suppléant,
- f) M<sup>me</sup> Inès Saïd, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M. Christophe Desvignes, titulaire,
- b) M<sup>me</sup> Erika Sauzeau, suppléante,
- c) M. Pierre-Yves Clair, titulaire,
- d) M. Vincent Keil, suppléant,
- e) M. Lamine Chachoua, titulaire,
- f) M<sup>me</sup> Nadine Sachot, suppléante ;

*Représentants du collège 3 :*

1° au titre de l'administration :

- a) M. Philippe Raabon, titulaire,
- b) M. Vincent Ménaert, titulaire,
- c) M. Jean-Christophe Franville, titulaire,
- d) M<sup>me</sup> Christelle Hampartzoumian, suppléante,
- e) M<sup>me</sup> Sylvie Mercier, suppléante,
- f) M. Christian Mistico, suppléant ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M<sup>me</sup> Sandra Giacomini, titulaire,
- b) M<sup>me</sup> Ingrid Laloux, suppléante,
- c) M<sup>me</sup> Yamina Hassani, titulaire,
- d) M. Franck Blandel, suppléant,
- e) M. Gérard Soriano, titulaire,
- f) M<sup>me</sup> Nadine Duflot, suppléante.

**Art. 3** - Le directeur Ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET